



PROCES VERBAL de l'assemblée générale, tenue le 18 mars 2015 à 20.00 heures au Restaurant du Bœuf à St-Ursanne.

Présents : Selon les listes des présences, 33 membres assistent à l'assemblée. Sont en outre présents, M. Eric Amez-Droz (ECR), Bernard Beuret (SPC), Anne Ceppi, Cheffe du SCAV et Mme Yvette Petermann, déléguée de la presse Journal Agri

Excusés : 11 personnes se sont excusées.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation de scrutateurs
 2. PV de l'assemblée générale du 20 mars 2014
 3. Rapports annuels des présidents
 4. Adopter les modifications des statuts
 5. Nomination et démission
 6. Comptes 2014 – Rapport des vérificateurs
 7. Règlements sur les indemnités et rémunérations, les émoluments. Les tarifs et les cotisations
 8. Budget 2015
 9. Divers
-

1. Ouverture de l'assemblée, désignation de scrutateurs

A 20h10, le président J.-Marc Nagel ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes. Il met en discussion l'ordre du jour qui est accepté tacitement.

MM. Donzé François et Girardin Josy sont proposés et nommés scrutateurs.

2. PV de l'assemblée générale du 20 mars 2014

Le PV de la dernière assemblée n'appelle pas de commentaire et est déclaré accepté tacitement, avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Rapports des présidents

Le président fait part tout d'abord de ses remerciements aux collaborateurs de la gérance AJAPI pour leur excellent travail au bureau et à l'organisation d'AJAPI. Il remercie Nicole Eggenschwiler et Dominique Erard pour leur compétence.

Il fait part de son rapport annuel. L'année 2014 a été une année de contrôles supplémentaires confiés à l'AJAPI.

L'OFAG a demandé à toutes les organisations de contrôle de simplifier l'administration des divers contrôles. AJAPI a fait plusieurs propositions.

Le président relève aussi dans son rapport qu'avec le franc fort les défis sont toujours plus grands pour l'agriculture.

Au niveau de l'accréditation commune par la FOCAA, nous rencontrons passablement de contraintes selon les directives demandées.

Il clôt son rapport en remerciant encore toutes et tous pour la parfaite collaboration et souhaite à tous les membres une excellente année 2015.

A son tour, Guy Borne, président de la commission de contrôle, commente le rapport de la commission. Il relève les audits de la FOCAA et de l'OFAG parfaitement remplis. Il relate aussi les nouveaux contrôles effectués en 2014 soit 470 contrôle PLVH. Il termine en remerciant tous les intervenants.



4. Adopter les modifications de statuts

Afin de respecter les directives du service des contributions pour les organisations non soumises à l'impôt, AJAPI doit modifier quelques articles.

Les modifications proposées sont :

Art. 4. Ajout - AJAPI ne poursuit aucun but lucratif

Art. 9 Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent pas émettre de prétention à la fortune de l'association. Ils ne peuvent prétendre à aucune indemnisation, mais uniquement à leurs frais effectifs.

Art.24 ajout - Le bénéfice et le capital sont irrévocablement et exclusivement affectés aux buts susmentionnés

Art. 26 En cas de dissolution, l'avoir d'AJAPI est versé à une organisation poursuivant les mêmes buts et qui, elle-même, est exonérée fiscalement.

L'assemblée propose également l'ajout dans les statuts de l'introduction des contrôles officiels de base. Au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité les modifications des statuts telles que proposées ainsi que l'ajout des contrôles officiels de base et de la PLVH.

5. Nominations et démissions

Le président fait part des démissions de contrôleurs AJAPI. Patrick Charmillot a souhaité suspendre sa fonction des contrôles AOC damassine et Marques du Jura. Il reste néanmoins contrôleur pour les autres programmes.

Deux nouveaux contrôleurs ont été nommés pour effectuer les contrôles suivants.

- AOC Damassine et Marques du Jura, M. Roland Péquignot des Enfers
- Contrôles Qualité II (SPII), M. Freléchoux François de Cernier

Les membres du comité et de la commission de contrôle restent inchangés et sont réélus tacitement par l'assemblée.

Les vérificateurs restent inchangés et sont réélus tacitement.

Les membres du comité se composent donc ainsi:

- J.-Marc Nagel – Président - Ajoie
- Eric Amez-Droz – représentant ECR
- Bertrand Wüthrich – représentant FRI
- Claude-André Rossé – représentant Vallée Delémont
- Guy Borne – représentant CC et président
- Thierry Theurillat, représentant Clos du Doubs
- Blaise Wermeille - représentant F.-Montagnes

Les membres de la commission de contrôle :

- Guy Borne Président – Clos du Doubs
- Bernard Beuret – Station Phyto
- Simon Chèvre – représentant Vallée de Delémont
- Christophe Baume – représentant F.-Montagnes
- Etienne Oeuvery – représentant Ajoie

6. Comptes 2014 – Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été remis aux membres et sont présentés et commentés par Nicole Eggenschwiler qui remercie aussi sa collègue, Stéphanie Choulat, pour la tenue de ces derniers. Ils bouclent avec un résultat négatif de Fr.675.95. Elle donne lecture du rapport de la Commission de vérification des



comptes reconnaissant l'exactitude des comptes et proposant à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge aux organes compétents.

Au vote, les comptes 2014 et le bilan sont approuvés à une majorité évidente, sans avis contraire. Le président remercie le personnel du secrétariat et les vérificateurs pour leur travail.

7. Règlement sur les indemnités et rémunérations, les émoluments, les tarifs et les cotisations

Selon la PA 2014-2017, les conditions de production de lait et viande à base d'herbage doivent être contrôlées. Afin de maintenir une équité entre les exploitations au niveau des cotisations, le comité propose à l'assemblée l'introduction d'une cotisation de 20.- par année pour les exploitations inscrites au programme PLVH. A l'unanimité, l'assemblée accepte l'introduction de cette cotisation supplémentaire.

8. Budget 2015

Le budget 2015 est présenté aux membres présents. Le budget est équilibré après un approvisionnement au fond de réserve pour accréditation de Fr. 2500.-

Au vote, le budget 2015 est approuvé à l'unanimité. Le président remercie la gérance pour son travail.

9. Divers

Le Président, Jean-Marc Nagel ouvre la discussion.

Dominique Erard explique la situation concernant l'accréditation. La structure de la FOCAA et des organisations de contrôle doit être revue notamment en matière de responsabilité. On va vers une accréditation soit commune, avec risque de perte d'indépendance et de perte de fortune, soit individuelle.

Eric Amez-Droz ne souhaite pas qu'AJAPI devienne une organisation « vaudoise » mais opte plutôt pour une accréditation indépendante. Les chefs de service de l'agriculture des cantons doivent aussi revoir cette problématique et se positionner. Quant au SCAV, Mme Ceppi dit ne rien avoir à dire sur notre accréditation. LA CSAR estime qu'il y a des dysfonctionnements au niveau du SAS. Pas de réponses aux différents courriers des cantons qui s'alarment des non réponses ou du laxisme du SAS. Un comité aura lieu le 30 mars pour en parler.

Etienne Oeuvery estime qu'AJAPI doit se battre pour son indépendance quitte à cotiser un peu plus. Cette question devra être réglée. On pourra peut-être s'appuyer d'un autre organisme d'accréditation telle l'OIC qui a la norme ISO 17020.

Anne Ceppi relate quelques chapitres au niveau des contrôles officiels de base 2014 ainsi que l'évolution dans les contrôles qui s'effectuent très bien par nos quatre assistants officiels. De la rigueur sera observée sur les contrôles médicaments vétérinaires. Elle remercie les contrôleurs pour leur travail et la parfaite collaboration avec la gérance.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun et chacune pour leur participation. Il clôt l'assemblée et souhaite une bonne rentrée à chacun et chacune.

Le président :

La gérante administrative:

J.-Marc Nagel

Nicole Eggenschwiler